



VERSEMENT DE TAXES

Date des prochains versements :

- 11 juillet
- 12 septembre

Les versements peuvent être payés en ligne via une institution financière, par chèque ou en personne à l'Hôtel de Ville par Interac.

INFORMATION : 450 224-8888, poste 6225



JOUONS DANS LA RUE

Le programme « Ici, on joue dans la rue! » permet la pratique de jeu libre dans certaines rues dans la ville. Comme cette pratique était interdite dans toutes les rues, ce projet vise à permettre aux jeunes d'avoir une zone sécuritaire pour jouer dans la rue et, par le fait même, favoriser le bon voisinage en plus de sensibiliser les usagers de la route à redoubler de prudence à la vue de ces nouvelles zones de jeu libre.

Les citoyens peuvent faire une demande formelle à la Ville et récolter les signatures des résidents de la rue visée par la demande qui appuient l'initiative.

INFORMATION : 450 224-8888, poste 6290



RECENSEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES

La SPCA Refuge Monani-Mo procédera au recensement des animaux domestiques sur le territoire de la Ville de Prévost et les citoyens peuvent s'attendre à une visite de l'organisme. Tous les animaux domestiques doivent posséder une licence valide.

SPCA MONANI-MO

1772 route 335, St-Lin-Laurentides, J5M 1Y3
 spcamonanimoinfo@gmail.com
 450 302-3415

VILLE.PREVOST.QC.CA

Onglets | Services municipaux | Sécurité publique
 | Contrôle animalier

DÉMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ INCENDIE



Vous vous apprêtez à vous installer dans votre nouvelle demeure; pensez sécurité incendie !

Vérifiez les avertisseurs de fumée, installez au besoin un avertisseur de CO et munissez-vous d'un extincteur portatif polyvalent du type A, B et C et d'un minimum d'environ 2 kg.

VÉRIFICATIONS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Ne peignez jamais un avertisseur de fumée ou toute autre installation électrique;
- Assurez-vous qu'aucun objet ne se trouve à l'intérieur des plinthes électriques;
- Nettoyez régulièrement les filtres et les composantes susceptibles d'accumuler de la poussière et d'autres dépôts inflammables dans vos appareils électriques et électroménagers (réfrigérateur, sècheuse, hotte de cuisine, etc.);
- Entrez tout liquide inflammable (comme la peinture et les solvants), produit domestique dangereux, objet à flamme nue, etc. hors de la portée des enfants et loin des sources de chaleur;
- Faites ramoner votre cheminée dès votre arrivée puis annuellement ou selon l'utilisation.

La documentation relative à la prévention incendie est disponible sur le site de la Ville de Prévost.

INFORMATION : 450 224-8888, poste 6310

PLANTES TOXIQUES



BERCE DU CAUCASE

La présence de la Berce du Caucase dans la région et à Prévost est une réalité... Les citoyens qui croient être en présence de cette plante, peu importe l'endroit (sur la propriété, sur les accotements, sur un terrain vague ou dans un parc), ne doivent pas y toucher!

HERBE À LA PUCE

L'herbe à la puce est une plante toxique qui pousse un peu partout. Les citoyens qui observent ou croient observer cette plante en bordure de rue ou dans un fossé doivent communiquer avec le Service de l'environnement. Pour ce qui est de sa présence sur propriétés privées, chaque propriétaire est tenu, en vertu de la réglementation, de voir à son élimination.

INFORMATION : ville.prevast.qc.ca,
 Onglets | Environnement
 | Plantes et insectes nuisibles



Les citoyens sont fortement invités à communiquer avec le Service de l'environnement afin que des spécialistes effectuent une inspection rapide. Le secteur visé pourra donc être ajouté à la campagne annuelle d'épandage pour détruire les plantes et un suivi annuel sera effectué.